

# DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS

Dans la case ci-dessus, sélectionnez BUDGET ou DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS.

## Identification des personnes

Seules les cases non ombragées doivent être complétées de façon électronique par l'intervenant.  
Les personnes identifiées au présent formulaire sont reportées automatiquement aux autres formulaires.

<b>Numéro de dossier :</b>	R-3514-2003	<b>Période couverte :</b>	18 juin au 19 décembre 2003
<b>Nom de l'intervenant :</b>	ACIG/IGUA		
<b>S'agit-il d'un regroupement?</b> (oui/non)	oui		
<b>S'il s'agit d'un regroupement, veuillez indiquer le membre responsable du paiement des factures :</b>	Peter Fournier (ACIG)		
IDENTIFICATION DES PERSONNES			
Nom des avocats	Expérience <sup>1</sup>	Interne/externe <sup>2</sup>	Adresse du lieu habituel de travail
Nicolas Plourde	10 ans	Externe	1250, boul. René-Lévesque ouest #2500, Montréal, Qc H3B 4Y1
Nom des analystes	Expérience <sup>1</sup>	Interne/externe <sup>2</sup>	Adresse du lieu habituel de travail
Nom des témoins experts	Expérience <sup>1</sup>	Interne/externe <sup>2</sup>	Adresse du lieu habituel de travail
	n/a	n/a	
Nom des experts-conseil	Expérience <sup>1</sup>	Interne/externe <sup>2</sup>	Adresse du lieu habituel de travail
	n/a		
Nom des coordonnateurs	Expérience <sup>1</sup>	Interne/externe <sup>2</sup>	Adresse du lieu habituel de travail
Peter Fournier	n/a	Externe	1209-99, rue Metcalfe, Ottawa, Ontario, K1P 6L7

<sup>1</sup> Correspond au nombre d'années d'exercice du droit ou de la profession complétées au début du dossier.

<sup>2</sup> Une ressource est interne si elle est à l'emploi de l'intervenant.

# DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS

Sélectionnez BUDGET ou DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS à la page 1.

## Sommaire des frais réclamés

Seule la case 25 du présent formulaire, reliée aux frais intérimaires reçus, doit être remplie de façon électronique. Les autres renseignements doivent être saisis électroniquement aux pages 1, 4, 5, 6 et 7.

<b>Numéro de dossier :</b>	R-3514-2003	<b>Période couverte :</b>	18 juin au 19 décembre 2003
<b>Nom de l'intervenant :</b>	ACIG/IGUA		
<b>HONORAIRES</b>			
Type de ressources	Temps de préparation et d'audience		Honoraires
	Préparation (heures) :	Audience (demi-journées) :	(incl. TPS/TVQ admissibles)
Avocats	6.5	0	1,072.50 \$
	case 1 (réf. case 26)	case 6 (réf. case 27)	case 13 (réf. case 30)
Analystes	0.0	0	- \$
	case 2 (réf. case 31)	case 7 (réf. case 32)	case 14 (réf. case 35)
Témoins experts	0.0	0	- \$
	case 3 (réf. case 36)	case 8 (réf. case 37)	case 15 (réf. case 40)
Experts conseils	0.0	n/a	- \$
	case 4 (réf. case 41)	case 9 (réf. case 42)	case 16 (réf. case 45)
Coordonnateurs	0.0	0	- \$
	case 5 (réf. case 46)	case 10 (réf. case 47)	case 17 (réf. case 50)
<b>TOTAL / TEMPS ET HONORAIRES</b>	<b>6.5</b>	<b>0</b>	<b>1,072.50 \$</b>
	case 11 (somme des cases 1 à 5)	case 12 (somme des cases 6 à 10)	case 18 (somme des cases 13 à 17)
<b>DÉPENSES</b>			
Type de dépenses	Dépenses (incl. TPS/TVQ admissibles)		
Allocation forfaitaire (3% du total des honoraires)	32.18 \$		
	case 19 (3% de la case 18)		
Dépenses d'hébergement et de transport (si déplacement de plus de 100 km)	- \$		
	case 20 (réf. case 54)		
Dépenses de traduction	- \$		
	case 21 (réf. case 55)		
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>32.18 \$</b>		
	case 22 (somme des cases 19 à 21)		
<b>ENVELOPPE GLOBALE</b>			<b>- \$</b>
	case 23 (réf. case 56)		
<b>TOTAL DES FRAIS DE L'INTERVENANT</b>			<b>1,104.68 \$</b>
	case 24 (somme des cases 18, 22 et 23)		
<b>FRAIS INTÉRIMAIRES REÇUS</b>			<b>- \$</b>
	case 25		

# DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS

Sélectionnez BUDGET ou DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS à la page 1.

## Honoraires

Seules les cases non ombragées doivent être complétées de façon électronique par l'intervenant.

<b>Numéro de dossier :</b>	R-3514-2003	<b>Période couverte :</b>	18 juin au 19 décembre 2003			
<b>Nom de l'intervenant :</b>	ACIG/IGUA					
<b>HONORAIRES</b>						
Type de ressources	Temps de préparation et d'audience <sup>1</sup>		Taux horaire ou demi-journée <sup>2</sup>	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total
<b>Avocats</b>	heures ou demi-journées					
Nicolas Plourde	Préparation (h):	6.5	165.00 \$	1,072.50 \$	0.00 \$	1,072.50 \$
	Audience (dj):					
	Préparation (h):			0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
	Audience (dj):					
	Préparation (h):			0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
	Audience (dj):					
	Préparation (h):			0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
	Audience (dj):					
<b>Total :</b>	<b>Préparation :</b>	<b>Audience :</b>		1,072.50 \$	0.00 \$	1,072.50 \$
	6.5	0				
	case 26	case 27		case 28	case 29	case 30
<b>Analystes</b>	heures ou demi-journées					
	Préparation (h):			0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
	Audience (dj):					
	Préparation (h):			0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
	Audience (dj):					
	Préparation (h):			0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
	Audience (dj):					
	Préparation (h):			0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
	Audience (dj):					
<b>Total :</b>	<b>Préparation :</b>	<b>Audience :</b>		0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
	0.0	0				
	case 31	case 32		case 33	case 34	case 35

<sup>1</sup> Le nombre d'heures s'applique à la préparation tandis que le nombre de demi-journées s'applique à l'audience.

<sup>2</sup> Le taux horaire s'applique à la préparation tandis que le taux à la demi-journée s'applique à l'audience. Même si la Régie n'exige pas la production du registre horaire comme pièce justificative pour les honoraires, elle peut toutefois l'exiger de l'intervenant, sur demande, dans les 3 ans suivant la date de la décision de la Régie relative au paiement des frais.

**DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS**

Sélectionnez BUDGET ou DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS à la page 1.

**Honoraires (suite)**



Seules les cases non ombragées doivent être complétées de façon électronique par l'intervenant.

<b>Numéro de dossier :</b>	R-3514-2003	<b>Période couverte :</b>	18 juin au 19 décembre 2003		
<b>Nom de l'intervenant :</b>	ACIG/AGUA				
<b>HONORAIRES (suite)</b>					
Type de ressources	Temps de préparation et d'audience <sup>1</sup>	Taux horaire ou demi-journée <sup>2</sup>	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total
<b>Témoins experts</b>	heures ou demi-journées				
	Préparation (h):	0.0	- \$	0.00 \$	0.00 \$
	Audience (dj):	0	- \$		
	Préparation (h):	0.0	- \$	0.00 \$	0.00 \$
	Audience (dj):	0	- \$		
<b>Total :</b>	<b>Préparation :</b>	<b>Audience :</b>			
	0.0	0		0.00 \$	0.00 \$
	case 36	case 37		case 38	case 39
<b>Experts-conseil</b>	heures				
	Préparation (h):	0.0	- \$	0.00 \$	0.00 \$
	Préparation (h):	0.0	- \$	0.00 \$	0.00 \$
<b>Total :</b>	<b>Préparation :</b>	<b>n/a</b>			
	0.0			0.00 \$	0.00 \$
	case 41	case 42		case 43	case 44
<b>Coordonnateurs</b>	heures ou demi-journées				
<b>Peter Fournier</b>	Préparation (h):		- \$	0.00 \$	0.00 \$
	Audience (dj):	0	- \$		
	Préparation (h):	0.0	- \$	0.00 \$	0.00 \$
	Audience (dj):	0	- \$		
<b>Total :</b>	<b>Préparation :</b>	<b>Audience :</b>			
	0.0	0		0.00 \$	0.00 \$
	case 46	case 47		case 48	case 49
<b>TOTAL DES HONORAIRES</b>				<b>1,072.50 \$</b>	<b>0.00 \$</b>
				case 51	case 52
					case 53

<sup>1</sup> Le nombre d'heures s'applique à la préparation tandis que le nombre de demi-journées s'applique à l'audience.

<sup>2</sup> Le taux horaire s'applique à la préparation tandis que le taux à la demi-journée s'applique à l'audience. Même si la Régie n'exige pas la production du registre horaire comme pièce justificative pour les honoraires, elle peut toutefois l'exiger de l'intervenant, sur demande, dans les 3 ans suivant la date de la décision de la Régie relative au paiement des frais.

# DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS

Sélectionnez BUDGET ou DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS à la page 1.

## Dépenses

Seules les cases non ombragées doivent être complétées de façon électronique par l'intervenant.

<b>Numéro de dossier :</b>	R-3514-2003	<b>Période couverte :</b>	18 juin au 19 décembre 2003		
<b>Nom de l'intervenant :</b>	ACIG/IGUA				
<b>Nom des personnes :</b>					
<b>DÉPENSES DE TRANSPORT ET D'HÉBERGEMENT<sup>1</sup></b>					
<b>Transport</b>	<b>Tarif</b>	<b>Nombre de kilomètres</b>	<b>Sous-total</b>	<b>TPS/TVQ (admissibles)</b>	<b>Total</b>
Automobile	0,31 \$/km	0	- \$	- \$	- \$
Autobus	classe économique		- \$	- \$	- \$
Train			- \$	- \$	- \$
Avion			- \$	- \$	- \$
<b>Hébergement</b>	<b>Tarif journalier</b>	<b>Nombre de jours</b>	<b>Sous-total</b>	<b>TPS/TVQ (admissibles)</b>	<b>Total</b>
Région de Montréal <small>(maximum de 135,00 \$ par jour avant taxes)</small>	- \$	0	- \$	- \$	- \$
Région de Québec <small>(maximum de 125,00 \$ par jour avant taxes)</small>	- \$	0	- \$	- \$	- \$
Région de Gatineau <small>(maximum de 85,00 \$ par jour avant taxes)</small>	- \$	0	- \$	- \$	- \$
Ailleurs au Québec <small>(maximum de 70,00 \$ par jour avant taxes)</small>	- \$	0	- \$	- \$	- \$
Hébergement privé <small>(maximum de 35,00 \$ par jour)</small>	- \$	0	- \$	n/a	- \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE TRANSPORT ET D'HÉBERGEMENT</b>			<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
<small>case 54</small>					
<b>DÉPENSES DE TRADUCTION</b>					
<b>Traduction</b>	<b>Tarif</b>	<b>Nombre de mots</b>	<b>Sous-total</b>	<b>TPS/TVQ (admissibles)</b>	<b>Total</b>
Traduction	0,25 \$/mot	0	- \$	- \$	- \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE TRADUCTION</b>			<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
<small>case 55</small>					

<sup>1</sup> L'intervenant doit, pour chaque montant réclamé, fournir les pièces justificatives et, lorsque le total réclamé réfère à plusieurs pièces, fournir une note qui concilie les dépenses encourues avec ce formulaire.



**AFFIDAVIT**

Numéro de dossier : R-3514-2003


Nom de l'intervenant : ACIG/IGUA

---

Je, soussigné, Nicolas Plourde, déclare solennellement ce qui suit:  
*(nom et occupation)*

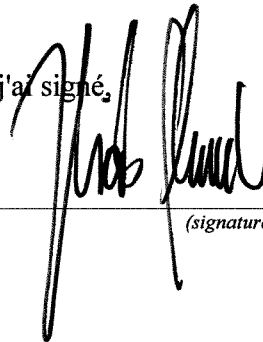
1. Je suis le mandataire dûment autorisé de l'intervenant pour déposer la présente demande de paiement de frais et j'ai une connaissance personnelle du dossier;
2. Les montants réclamés correspondent aux travaux effectués dans le présent dossier;
3. Les frais sont exacts et conformes au Guide de paiement de frais des intervenants;
4. Le registre horaire et les pièces justificatives existent, ils seront conservés durant le délai prescrit par le Guide et seront produits sur demande à la Régie.

Déclaré solennellement devant moi,  
à Montréal,  
le 9 <sup>e</sup> jour de février 200 4

  
Commissaire à l'assermentation  
*(nom, signature et sceau)*



Et j'ai signé,



*(signature de l'affiant)*

---

Je, soussigné, \_\_\_\_\_, déclare solennellement ce qui suit:  
*(nom et occupation)*

1. Je suis le mandataire dûment autorisé de \_\_\_\_\_, membre du  
groupe intervenant; *(nom du membre)*
2. Ce membre est désigné par l'intervenant comme le responsable du paiement de toutes les factures du  
groupe.

Déclaré solennellement devant moi,  
à \_\_\_\_\_,  
le \_\_\_\_\_ <sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 200 \_\_\_\_\_

Commissaire à l'assermentation  
*(nom, signature et sceau)*

Et j'ai signé,

\_\_\_\_\_  
*(signature de l'affiant)*

---

ANNEXE A

Le 6 février 2004

L'Association des consommateurs  
industriels de gaz (ACIG)  
1201-99, rue Metcalfe  
Ottawa, Ontario K1P 6L7

RELEVÉ DU TEMPS CONSACRÉ ET DES DÉBOURSÉS  
ENCOURUS PAR HEENAN BLAIKIE SRL, dans la cause R-3514-2003  
Demande relative à la demande de modification tarifaire 2003-2004 de Gazifère inc.  
Décision D-2003-243

- Notre référence : 003070-0262

DATE	SERVICES RENDUS	TEMPS	AVOCAT
07/07/03	Réception et révision de la décision procédurale D-2003-137, Révision du dossier, Rapport au client, Préparation d'une intervention	2.0	NP
08/07/03	Lettre à la Régie de l'énergie	0.2	NP
17/09/03	Courriel à J.-B. Trahan	0.2	NP
23/09/03	Étude du dossier tarifaire, Lettre à la Régie de l'énergie	3.0	NP
24/09/03	Conversation téléphonique avec L. Tremblay	0.3	NP
15/10/03	Réception d'une lettre de Gazifère, Courriel à P. Fournier et J.-B. Trahan	0.5	NP
21/10/03	Courriel à P. Fournier et J.-B. Trahan	0.3	NP

Nicolas Plourde	6.5h x 165\$/h	1 072,50 \$
<b>TOTAL :</b>		<b>1 072,50 \$</b>